



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

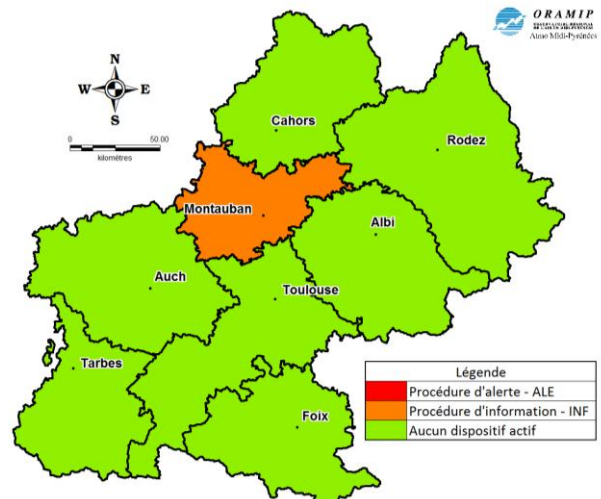
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 14/12/2015 à 8h00

Sur le département du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP a enregistré une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour à $52,0 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 mai 2006, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2008, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Depuis plusieurs jours, les niveaux de particules en suspension PM10 sont élevés sur le département du Tarn-et-Garonne. La combinaison d'émissions importantes de particules dans l'atmosphère et de conditions météorologiques peu propices à la dispersion des polluants va maintenir des concentrations encore élevées pour la journée du 14/12/2015.

L'évolution de la situation devrait être très dépendante des conditions météorologiques à venir. Les émissions resteront conséquentes en lien avec les pratiques de chauffage actuelles. La situation devrait commencer à évoluer favorablement dans le milieu de l'après-midi. L'arrivée d'un vent plus soutenu devrait faire diminuer la pollution accumulée au voisinage du sol.

Cette procédure est valable pour la journée du 14/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 14/12/2015 à 8h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Communiqué du 14/12/2015 à 8h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du Tarn-et-Garonne.